

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 13/01/2023

Reçu en préfecture le 13/01/2023

Affiché le

ID : 044-214400756-20230112-4_2023-DE

<u>Nombre de conseillers</u> en exercice14 présents9 votants11

L'an deux mil vingt-trois, le **DOUZE JANVIER**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 janvier 2023

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric CHIRADE Brigitte GRIMAUD Sylvie
HUGRON Dominique MARTIN Yves RAIMBAUD Nelly RIOTTE Sandrine

ABSENTS EXCUSÉS : BOMMÉ Jean-Paul donne pouvoir à PIERRISNARD Béatrice ; HAMON Sylvain donne pouvoir LE BOULER Cédric

ABSENTS NON EXCUSÉS : GUILLEMOT Tatiana ; DUTERTRE Thomas ; DUMARCHÉ Jérémy

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LE BOULER Cédric

OBJET :

4/2023	RENOUVELLEMENT DU MATERIEL D'ÉCLAIRAGE PUBLIC PAR UN ÉCLAIRAGE LED : DEMANDE DE SUBVENTION DETR / DSIL
---------------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune s'est engagée dans une démarche de renouvellement de son matériel d'éclairage public depuis plusieurs années.

Il reste aujourd'hui à renouveler le matériel par un éclairage Led, moins consommateur d'énergie, dans les rues suivantes : Grande rue, rue du chêne Piraud, Place de l'église, rue des Tanneurs, Rue sainte Barbe et rue Mondesir.

Ces travaux, estimés à 50 910,50 € H.T. sont susceptibles d'être subventionnés dans le cadre d'une Subvention DETR ou DSIL.

Budget prévisionnel (HT) des travaux

Dépenses	Montant HT
Renouvellement du matériel	50 910,50 €
TOTAL	50 910,50 €

Recettes	Montant HT
Subvention Etat	25 455,00 €
Autofinancement	25 455,50 €
TOTAL	50 910,50 €

Le Conseil Municipal, après délibération :

⇒ Sollicite de la Préfecture une subvention au titre de la DETR ou DSIL 2023 pour cette opération

⇒ Approuve le programme défini, joint au dossier de demande de subvention, et prévoit sa réalisation sur l'année 2023 (étant précisé que les crédits nécessaires seront votés au Budget Primitif 2023)

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

